Le Bois International - L'officiel du bois
Scierie, exploitation forestière - N° 3
Samedi 21 janvier 2012 - 83e année

23 JAN. 2012
FUSAGx Gembloux Bibliothèque

Sommaire

Lignes express > 4
Agenda > 6

L'événement

> Scierie
LORRAINE / Valoriser les bois courts des scieries artisanales > 7

La pratique professionnelle

> Normalisation
MARQUAGE CE / Étendre la démarche de caractérisation du hêtre > 9

> Entreprises
LORRAINE / ErE et Lib : le groupe Poirot se lance dans le séchage-aboutage > 11

Les affaires

Échos juridiques, sociaux, économiques
Le "modèle" allemand : atouts et faiblesses > 14

LE RENDEZ-VOUS DE LA MÉCA N° 29

Le Rendez-Vous de la Méca n° 29 : déchiqueteuses sur camion

ESSAIS
Chippertruck DMC 56-120 /
Un ensemble routier compact pour un rendement soutenu > 17
Hackertruck PTH 1000/1000 /
Un ensemble pour broyer au plus près de la ressource > 22

INVENTAIRE
Équipements /
Parmi les autres modèles de déchiqueteuses sur camion > 26

DÉCOUVERTE
Nouveaux moteurs / Des engins plus propres et plus chers > 28

Le Journal des Annonces du Bois > 31
Renseignements commerciaux > 39

Franc-parler

Publié

Si les interrogations sont nombreuses en ce début d'année, les occasions de se réjouir sont quant à elles beaucoup plus rares. La profession, qui travaille déjà d'arrache-pied sur les délais de paiement pour obtenir l'exonération des bois sur pied du cadre de la LME entrée en vigueur au 1er janvier, vient de voir, comme nombre d'autres secteurs, son taux de TVA réduit relevé de deux points. Les plants forestiers, le bois sur pied et le bois façonné, les travaux de sylviculture et d'exploitation forestière auxquels s'appliquait hier un taux de 5,5% sont désormais soumis à la TVA à 7%.

Dans ce contexte, la publication au Journal officiel du 31 décembre dernier *(1)* du décret relatif à la définition des surfaces de plancher prises en compte dans le droit de l'urbanisme pour remplacer les désormais ex-Shob et Shon, fait figure de bonne nouvelle. Cette mesure annoncée pour mars 2012 entrera effectivement en vigueur à la date prévue. Destinée à favoriser l'isolation des logements sans pénaliser la surface habitable, elle devrait permettre d'inciter les futurs propriétaires à se tourner vers les systèmes constructifs les plus isolants.

Avec la publication au Journal officiel du 7 décembre d'un décret relatif à la suppression du permis de construire pour les extensions de moins de 40 m², la construction bois possède là deux nouveaux atouts pouvant représenter une opportunité pour son développement.

(1) - NOR : DEVL1122066D.

LBI

Site : www.leboisinternational.com - E-mail : info@leboisinternational.com
Direction - Rédaction - Publicité : 3, rue Claude Odde - BP 50523 - 42007 Saint-Etienne Cedex 1 - Tél. : 04.77.74.33.99 - Télécopie : 04.77.93.11.26
Abonnements : France (1 an) 107,50 € - Le numéro : 3,50 € - Lyonnaise de banque : 10096 - 185176- 00026810401 - 68
Toute reproduction, même partielle, d'articles ou de messages commerciaux est interdite.